

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration **(Affaire COMP/M.7005 — Schneider Electric/Invensys)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 318/07)

1. Le 24 octobre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Schneider Electric SA («Schneider Electric», France) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Invensys plc («Invensys», Royaume-Uni) par offre publique d'achat annoncée le 31 juillet 2013.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Schneider Electric est la société holding qui chapeaute un groupe international d'entreprises développant, produisant et commercialisant des produits et des systèmes dans le domaine de la gestion énergétique, de la distribution électrique, du contrôle industriel et de l'automatisation,
- Invensys est une entreprise qui opère à l'échelle mondiale dans les domaines de l'électronique et de l'ingénierie et qui est spécialisée entre autres dans les solutions logicielles, les produits et équipements d'automatisation industrielle, les instruments de contrôle énergétique et les systèmes de contrôle des bâtiments.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7005 — Schneider Electric/Invensys, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).